

LES ENTREPRISES DU VOYAGE



CONSEIL DU VOYAGE EN FRANCE

Relevé de décisions de la réunion du 5 septembre 2017

Sont présents:

- Frédéric AVIERINOS (Vedettes de Paris)
- Ghislain CHAIGNE (Objectif Séjours)
- Florent DARGNIES (4 roues sous 1 parapluie)
- Bénédicte LEBRUN (BLB Tourisme)
- Denis MICHAUD (Géovisions)
- Guy OPAGISTE (Carol Voyages)
- Mumtaz TEKER (Magic Ways – Pacha Tours)
- Ralf ZIMEN (Voyages Mirabeau Incoming France)

Sont excusés :

- Olivier ABERGEL (Travelfactory)
- Pierre CREUZE (3B Voyages)
- Christine FUMEAU (Evazion)
- Adeline KURBAN FIANI (KTS Tourisme et Voyages)
- Michelle LAGET-HERBAUT (Voyages C. Mathez)
- Volodia MAURY LARRIBIERE (SILC)

Sont également présents :

- Jean-Marc ROZÉ
- Valérie BONED
- Catherine BUQUET

Ordre du jour :

1. French DMC Association
2. Activité économique et données Atout France
3. Présentation de la plateforme de mise à disposition de guides (Véronique BRIZON)
4. Atelier CDDU et le recours au Contrat à Durée Déterminée d'Usage
5. Manifestation organisée au Puy du Fou
6. Questions diverses.

Mumtaz TEKER, Président du Conseil ouvre la séance à 11H00 et souhaite la bienvenue aux membres de ce nouveau Conseil.

Il précise qu'il y a lieu de définir les objectifs et les sujets qui doivent être portés par ce Conseil et soumis au Conseil d'Administration des EdV.

Il ressort du tour de table :

- Qu'il y a un manque de connaissance du métier de réceptif, il faut donc l'expliquer, notamment aux instances politiques.
- Qu'il est important que les EdV soient présents dans les sujets spécifiques de l'incoming.
- Que les professionnels du voyage soient présents dans les instances régionales, départementales et locales.
- Les régions doivent faire remonter leurs problématiques qui ne sont pas toujours les mêmes qu'à Paris et les démarches qu'il est possible de faire.
- Suite au Conseil interministériel du Tourisme qui s'est tenu fin juillet qui a retenu 6 domaines d'action prioritaires, les EdV devraient être associés aux travaux. Valérie BONED précise que c'est Roland HEGUY, Président de la Confédération des Acteurs du Tourisme (et Président de l'UMIH) qui avait été invité.
- Il serait intéressant de connaître en termes d'emplois et de chiffres d'affaires ce que représentent les entreprises du secteur.

1. French DMC Association

Jean-Marc ROZÉ fait un point sur ce dossier qui revêt deux volets :

DMCLYON/LYONPICURIEN : cette société a fait l'objet par les EdV d'un signalement auprès de la DGCCRF pour exercice illégal de la profession, et une plainte va être déposée dans les prochains jours.

Jean-Marc ROZÉ précise que 3 garants financiers ont refusé de donner la garantie financière. Il propose d'adresser un courrier également à Atout France pour les alerter sur les pratiques de cette société.

FRENCH DMC Association : Jean-Marc ROZÉ précise qu'il n'y a rien de répréhensible à créer une association regroupant des agences de voyages réceptives à partir du moment où cette association ne commercialise pas de produits touristiques.

Bénédicte LEBRUN souligne que cette association communique beaucoup pour recruter les agences réceptives. Il est donc essentiel que le Conseil du Voyage en France communique sur les actions des EdV.

Mumtaz TEKER précise que pour communiquer auprès de la presse professionnelle, notamment, il faut des sujets concrets réalisés.

2. Activité économique et données Atout France

Le tour de table fait ressortir une amélioration de l'activité par rapport à 2016 mais qu'il faut rester vigilant.

L'Enquête de conjoncture estivale de la fréquentation touristique en France métropolitaine conduite par Atout France, Tourisme & Territoires, Offices de Tourisme de France et ANMSM

(Association Nationale des Maires de Stations de Montagne) sur la période de juillet à mi-août 2017 est remise aux administrateurs. Elle est consultable sur le site d'Atout France : <http://www.veilleinfotourisme.fr/enquete-conjoncturelle-anmsm-atout-france-seconde-vague-ete-2017-183677.kjsp?RH=TOU>

3. Présentation de la plateforme de mise à disposition de guides

Véronique BRIZON, experte du tourisme, accompagnée de Franck La Pinta, expert en marketing et Eric Alia, expert web, présente la plateforme web (MOG) BtoB de mise en relation des guides professionnels avec les agences de voyages.

Véronique BRIZON précise qu'il y a eu concertation avec les syndicats de guides pour l'élaboration de cette plateforme.

Une centaine de guides sont déjà préinscrits sur la plateforme. Les principaux critères de sélection y figureront sont la carte professionnelle et les langues.

Les agences de voyage auront la possibilité de déposer des offres de missions et consulter la disponibilité des guides et les commentaires faits par les agences.

Bénédicte LEBRUN précise qu'il y a lieu d'être vigilant sur le statut des guides qui s'inscrivent sur cette plateforme.

Pour accéder à cette plateforme, le coût pour une agence de voyage sera un abonnement mensuel de 45 €HT et 10 % de commission pour chaque mission effectuée.

4. Atelier CDDU et recours au Contrat à Durée Déterminée d'Usage

Valérie BONED rappelle qu'il aura fallu 10 ans de négociations par les partenaires sociaux pour trouver un accord permettant le recours au CDDU.

Valérie BONED précise qu'un formalisme propre au CDDU doit être respecté

Valérie BONED est à la disposition des adhérents pour toute question sur la mise en place de ce contrat dans les entreprises.

5. Manifestation organisée au Puy du Fou

Ghislain CHAIGNE, Président des EdV Centre Ouest fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue au Puy du Fou sur le thème « le tourisme réceptif » à laquelle participaient des agences (tourisme, réceptifs, autocaristes, affaires) ainsi que des institutionnels de la région.

Ghislain CHAIGNE précise qu'en Vendée, les agences réceptives travaillent et collaborent avec les institutionnels.

Il est important que dans les régions, département ou localement les EdV se fassent connaître et être présent dans les Conseils d'administration.

6. Questions diverses

Florent DARGNIES attire l'attention sur la nouvelle réglementation des chauffeurs LOTI qui doivent passer sous le statut VTC, à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants. Ils ne pourront plus exercer dans un véhicule de moins de 9 places. Cela va poser des problèmes aux agences qui emploient des chauffeurs dans l'activité est occasionnelle.